

LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle du jeune officier

Vie professionnelle

Argumentation

Curiosité Vivacité

Examen

Discours

Réflexion



Culture

Soutien

Exposé



Encadrement

Compréhension

Engagement



Centre d'études stratégiques aérospatiales
www.cesa.air.defense.gouv.fr



Le conseil pédagogique du CESA

sous le haut patronage du général d'armée aérienne Stéphane Abrial,
chef d'état-major de l'armée de l'air

Jean Tulard, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

Jean Baechler, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

André Lewin, *ambassadeur de France.*

Denise Flouzat, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

Martine Méheut, *présidente de l'Association européenne des enseignants.*

Michel Jarrety, *professeur à la Sorbonne.*

Brigitte Debernardy, *contrôleur général des armées.*

Jean-Yves Daniel, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

Claude Carlier, *président de l'Institut d'histoire des conflits contemporains.*

Patrick Facon, *directeur de recherche au Service historique de la Défense, enseignant chercheur à l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines.*

François Pernot, *maître de conférences en histoire moderne.*

Aymeric Chauprade, *professeur de science politique à l'université de Neuchâtel.*

Hervé Coutau-Bégarie, *directeur d'études à l'École pratique des hautes études.*

Alain Bévillard, *général de corps aérien, ancien inspecteur de l'armée de l'air.*

Préface

Septembre 2007 marque le commencement d'un nouveau cycle de trois ans pour la revue *Les Carnets du Temps*. Il sera l'occasion de modifier ou de mettre à jour les thèmes et les idées maîtresses, afin de les adapter au temps... qui passe ! Les futurs articles seront, comme dans le cycle qui s'achève, rédigés sous la direction des éminents membres du conseil pédagogique.

À cette occasion, nous avons l'honneur et le plaisir d'y accueillir deux nouveaux membres :

- Monsieur Jean Baechler, agrégé d'histoire et docteur ès lettres, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, pour la rubrique « Pensée politique » ;
- Monsieur Michel Jarrety, normalien, docteur d'État, agrégé de lettres et professeur à la Sorbonne, remplaçant monsieur Marc Fumaroli pour la rubrique « La bibliothèque essentielle ».

Présentés respectivement dans *Les Carnets du Temps* des mois de septembre et octobre 2007, vous y découvrirez le parcours de ces personnalités de l'Académie et du monde universitaire, qui contribueront dans leur domaine « au développement des connaissances indispensables à l'honnête capitaine du XXI^e siècle ».

Bonne lecture !

Général Guillaume Gelée
Directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales

Objectifs pédagogiques des publications du CESA

1. *Les Carnets du Temps*

Les Carnets du Temps s'adressent aux jeunes officiers de l'armée de l'air. Cet outil pédagogique concourt au développement de leur culture générale, en mettant en lumière trois cents idées maîtresses, qui seront autant de points d'appui utiles à de futurs décideurs.

2. *Les Fiches du CESA*

Les Fiches du CESA complètent *Les Carnets du Temps* et renforcent la culture générale des jeunes officiers.

Chaque fiche s'attache à un point initialement abordé par *Les Carnets du Temps* et qui mérite un développement complémentaire.

3. *Les Cahiers du CESA*

Les Cahiers du CESA constituent des dossiers de fond consacrés à des sujets complexes. Ils permettent de développer de façon approfondie des thèmes abordés dans *Les Carnets du Temps* et *Les Fiches du CESA*. Ils sont destinés à susciter la réflexion en mettant en lumière les enjeux et les débats en cours. Ces dossiers s'adressent plus particulièrement aux officiers supérieurs désireux d'accroître leurs connaissances.

4. *Le Bulletin de documentation*

Le Bulletin de documentation met à la disposition de ses lecteurs des dossiers très approfondis sur de grandes questions contemporaines.

5. *Penser les Ailes françaises*

Penser les Ailes françaises a pour vocation de susciter et de promouvoir la réflexion au sein de la communauté des aviateurs sur les grands sujets d'intérêt air et espace. Cette publication contribue en particulier au renforcement de la réflexion sur l'emploi de la force aérienne et spatiale au profit de la défense.

Ces publications sont disponibles sur notre site :

www.cesa.air.defense.gouv.fr

**Centre d'études stratégiques
aérospatiales (CESA)**

1, place Joffre, 75007 PARIS

Directeur de la publication :
GBA Guillaume Gelée

Rédacteur en chef :
Lcl Luc Mathieu

Rédacteur en chef adjoint :
Asp Jeanne Thiberge

Rédacteurs du CESA :
Adc Sylvaine Thébault (R)
Sgc Jérémie Alligier
Sgc Stéphane Lanzeray
Sgt Cassandre Davaic

**Rédacteurs en chef
techniques :**

Cdt Cyril Marchand
Ltt Muriel Berger

Maquette :
M. Philippe Bucher

Crédits photographiques :
Fonds documentaire de la
bibliothèque du CESA

Diffusion :
M. Pierre d'Andre
Sgt Audrey Lahon
Cal Julien Biguine

Correspondance :
CESA - BP 43
00445 ARMÉES
Tél. : 01 44 42 80 64
MTBA : 821 753 80 64
st.cesa@air.defense.gouv.fr

Impression :
Atelier de photographie et de
reproduction de l'armée de l'air
(APRAA)
26, boulevard Victor
00450 ARMÉES

Direction de l'APRAA :
Ltt Frédéric Ciavaldini

Tirage 6 000 exemplaires

Les opinions émises dans les
articles n'engagent que la res-
ponsabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS
ISSN 1769-4752

Relations internationales

Franklin Delano Roosevelt (1882-1945)..... 4

Économie

L'approche de la connaissance économique..... 6

Stratégie

Les spécificités du milieu aérien 8

Philosophie

Aristote : l'homme, animal politique 10

Géopolitique

Constantes de la géopolitique française 12

Histoire de l'aéronautique militaire

L'équipement de l'armée de l'air française
dans l'immédiat après-guerre 14

Droit et institutions

Les différentes organisations politiques 16

Sciences

Marie Curie 18

Histoire

Soldat, citoyen et mercenaire
dans la Grèce et la Rome antiques 20

Pensée politique

La paix et la justice 22

La bibliothèque essentielle

Marivaux : *Le Paysan parvenu* 24

Une œuvre remarquable du cinéma

Ivan le Terrible 26

Au fil de la plume 28

Franklin Delano Roosevelt (1882-1945)

Franklin Roosevelt, qui a engagé les États-Unis dans la seconde guerre mondiale à la suite de l'attaque de Pearl Harbor, rencontre à plusieurs reprises les dirigeants alliés : Winston Churchill, avec qui il signe la charte de l'Atlantique, et Joseph Staline, lors des conférences de Téhéran, en 1943, et de Yalta, en 1945, le Chinois Chank Kai Chek et le général de Gaulle, qu'il n'apprécie guère. Durant la guerre, il décide de lancer, à la suite des Allemands, des recherches sur la fabrication de la bombe atomique, et devient, dans le même temps, le promoteur de l'Organisation des Nations unies (ONU).



DR

Avocat de formation, sénateur démocrate de l'État de New York en 1910, Franklin Roosevelt, atteint dans sa jeunesse par la poliomyélite et contraint à se déplacer en chaise roulante, est élu président des États-Unis en 1932. Pour faire face à la dépression économique des années 1930, il lance **la politique du *New Deal***. Son double objectif est de remédier à la crise en cours depuis 1929 et de réformer le système économique américain en faisant disparaître les abus qui avaient été à l'origine de la crise : esprit nationaliste et protectionniste, libéralisme économique et spéculation boursière. Pour y parvenir, il s'entoure de jeunes intellectuels (le *Brain Trust*) et s'inspire des théories keynésiennes pour déclencher plusieurs mesures : l'*Agricultural Adjustment Act* (prêts à faibles intérêts et indemnités aux fermiers) ; le *National Industrial Recovery Act* (renaissance industrielle) ; la loi Wagner (liberté syndicale) et le *Social Security Act* (retraite, assurance chômage, secours aux pauvres). En dépit de ses résultats pratiques limités, cette politique marque un tournant décisif dans l'histoire des États-Unis : profondément novatrice, elle fait admettre à l'opinion publique américaine le principe d'intervention de l'État dans les domaines économique et social. Roosevelt est réélu en 1936, puis en 1940 et en 1944⁽¹⁾. **En politique extérieure**, il met en place les « relations interaméricaines » et « de bon voisinage » avec l'Amérique latine, qui soutiendra dès lors les États-Unis dans leur combat pour la démocratie. Démocratie que Roosevelt épaula en Europe par la vente (1937), puis le prêt (1941) de matériel de guerre. Le 14 août 1941, aux côtés de Churchill, il signe la charte de l'Atlantique qui est à l'origine de la charte des Nations unies.

Avec l'attaque de **Pearl Harbor** par l'aviation japonaise (7 décembre 1941, îles Hawaï), le conflit, qui a éclaté en Europe deux ans plus tôt, devient véritablement mondial. Cet événement – une aubaine pour Roosevelt selon certains historiens – signe l'entrée en guerre des États-Unis contre le Japon. Trois jours plus tard, l'Allemagne et l'Italie, alliées de l'adversaire asiatique, déclarent à leur tour la guerre aux États-Unis qui sont ainsi entraînés dans un combat sur deux fronts, en Europe et dans le Pacifique. Dès 1942, Roosevelt choisit de porter l'essentiel de ses efforts contre l'Allemagne, au grand soulagement de Churchill et de Staline. Ensemble, ils accomplissent un formidable effort économique et militaire, et, dès 1943, Roosevelt et les Alliés se concertent pour organiser l'« après-guerre » et établir les fondements de l'ONU, censée permettre l'émergence d'un nouvel ordre mondial établi sur la paix, la liberté et la croissance. **La conférence de Yalta** (4-11 février 1945), dont Roosevelt est l'instigateur, verra Staline donner son accord pour que l'Union soviétique adhère à une organisation internationale telle que le président américain, très idéaliste, l'envisage. Paradoxalement, c'est à contrecœur que Roosevelt laisse la France participer, en tant que puissance invitante, à la conférence de San Francisco, puis devenir membre permanent de l'ONU disposant ainsi d'un droit de *veto*. La France Libre du général de Gaulle n'a effectivement pas la faveur du président américain qui reste le seul à Washington à ne pas reconnaître la légitimité de l'homme du 18 juin. C'est également à contrecœur qu'il l'avait laissé mettre en place, à Paris, un gouvernement provisoire de la République française.

Franklin Roosevelt meurt le 12 avril 1945, à la veille de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie. La bombe atomique, dont il avait demandé la conception, sera utilisée en août 1945, contre le Japon, par son successeur, Harry Truman, qui démontrera ainsi à l'URSS la puissance de feu acquise par les États-Unis. Parallèlement, l'adoption de la *Déclaration universelle des Droits de l'homme* par l'ONU, en 1948, est l'aboutissement d'un processus entamé en pleine guerre par le président défunt et poursuivi, après-guerre, par son épouse, Eleanor Roosevelt, et le Français René Cassin.

1. En 1951, une réforme de la Constitution américaine interdira aux présidents américains de briguer plus de deux mandats.

L'approche de la connaissance économique

L'économie est-elle une science pure ? Quelle est la place des mathématiques dans la théorie économique ? Le débat est au cœur des travaux des économistes du XIX^e siècle, tels que le Français Léon Walras (1834-1910). La formalisation mathématique prend une place de plus en plus importante pour connaître une consécration dans les années 1920-1930. Les travaux de Keynes, qui, eux, n'ont pas recours aux mathématiques, ont ensuite révolutionné la science économique en remettant notamment en cause l'idée d'un équilibre économique de plein emploi. La réaction aux idées keynésiennes par les néo-classiques dans la seconde moitié du XX^e siècle va permettre de poursuivre les travaux de Walras à l'aide d'outils mathématiques de plus en plus sophistiqués (calculs matriciels, vectoriels, topologie).

La place des mathématiques dans la science économique a été relativisée par de nombreux théoriciens animés d'un scepticisme à l'égard des systèmes d'équations. Cependant, la modélisation mathématique progresse en se modernisant pour s'imposer comme une des composantes essentielles de la recherche économique.

Les travaux de Walras et sa théorie de l'équilibre général sont le point de départ de la formalisation mathématique, sachant que plusieurs écoles d'économistes ont ensuite développé et fait évoluer ces idées sous un angle non plus statique mais dynamique.

La théorie de l'équilibre général de Walras

Inspirés par les travaux du philosophe et économiste français A. A. Cournot (1801-1877) et de l'Allemand H. Gossen (1811-1858), les néo-classiques considèrent que l'économie peut être décrite par une mise en équation mathématique qui traduirait l'interdépendance de marchés en équilibre. Pour les économistes classiques, la valeur d'un bien réside dans la quantité de travail nécessaire pour le produire et non dans l'utilité qu'il procure au consommateur. Les néo-classiques introduisent la notion d'utilité marginale et fondent la théorie dite « marginaliste » dont les acteurs se présentent en trois écoles :

- l'école de Lausanne : Walras (1834-1910), Pareto (1848-1923),
- l'école anglaise : Jevons (1835-1882),
- l'école autrichienne : Menger (1840-1921), von Wieser (1851-1926).

Walras formalise la loi de décroissance de l'utilité marginale avec les quantités avant de réussir à exprimer un ensemble de relations solidaires (offres, demandes, prix, quantités de tous les biens) pour obtenir un système isostatique d'équations. Sa résolution permet de définir le prix de tous les biens, décrivant ainsi un équilibre général sur l'ensemble des marchés.

La dynamique économique

Contrairement à la logique évoquée précédemment, la nouvelle approche consiste à prendre en compte des paramètres temporels dans la tentative de modélisation mathématique. La dynamique économique rationnelle utilise ainsi de nouveaux instruments tels que des abaques, des séries et des équations fonctionnelles pour décrire une situation économique à venir en fonction de périodes antérieures. L'Américain Samuelson et le Néerlandais Tinbergen sont souvent cités pour décrire cette tendance théorique. La dynamique économique a cependant emprunté une deuxième voie, plus expérimentale, qui consiste à analyser les résultats *a posteriori*. L'analyse économétrique consiste à mettre en place un système de statistiques à partir de données économiques tirées du passé. C'est donc une véritable école économique qui a fait son apparition et dont, semble-t-il, les travaux sont très complémentaires de la dynamique rationnelle, dans la mesure où la confrontation des deux théories permet dans certains cas d'établir des relations nouvelles entre les différents paramètres. Certains économistes américains, tels que Mitchell ou Burns, ont ainsi mené cette démarche jusqu'à décrire de véritables cycles économiques. L'économie mathématique a enfin été révolutionnée par l'application de la théorie des jeux aux mécanismes économiques (von Neumann et O. Morgenstern), qui permet de démontrer que les décisions individuellement rationnelles peuvent conduire à une issue absurde même en économie.

L'économie mathématique, après le succès du XX^e siècle, a connu des revers, des sursauts et surtout une évolution permanente au sein de différentes écoles, qui l'ont fait vivre et l'ont enrichie. L'objectif de Walras de faire de l'économie une science exacte, proche de la physique, a très certainement échoué sans pour autant disparaître du patrimoine des théories économiques. Le Français Debreu et l'Américain Arrow ont mené la démonstration mathématique en introduisant certaines conditions (concurrence pure) et de nombreuses écoles aujourd'hui encore poursuivent l'exploitation de l'instrument mathématique pour décrire les phénomènes économiques. Actuellement, les mathématiques constituent un instrument au milieu de nombreux autres comme la géographie, la psychologie, l'histoire, la stratégie ou encore la sociologie.

Les spécificités du milieu aérien

En stratégie, les espaces physiques sont le lieu concret des affrontements entre les hommes. Ces affrontements consistant en mouvements, il est essentiel de s'intéresser au milieu dans lequel ils sont réalisés. Les caractéristiques de ces espaces, hétérogènes ou homogènes à divers degrés, seront prises en compte afin d'optimiser les moyens mis en œuvre.

La première des caractéristiques du milieu aérien est son homogénéité. Contrairement à la mer, l'espace aérien n'a pas de bornes solides. De plus, il est continu puisque exempt d'obstacles. Bien que Clément Ader identifiait des « corridors aériens » considérés comme propices au vol, il est apparu qu'il n'existe pas d'obstacles à proprement parler à la navigation aérienne. Tout au plus peut-on définir quelques éléments assimilables à des obstacles et classés en topographies horizontale et verticale.

En topographie dite horizontale, les vents dominants par exemple peuvent être apparentés à des obstacles de relief. Toutefois, l'histoire de l'aéronautique a démontré que, du fait de leur stabilité, les vents peuvent être soit défavorables, soit favorables à la navigation. De fait, il existe aujourd'hui une cartographie très précise des vents qui permet aux avions de les éviter. Leur influence sur la navigation aérienne est donc très marginale. De la même manière les nuages sont assimilés à des obstacles de végétation, entraînant des phénomènes de givrage ou de réduction de la visibilité. Pour autant, les aléas de leur formation ne rendent leur prise en compte nécessaire qu'à très court terme.

La topographie dite verticale divise l'espace aérien en trois niveaux. Le premier, le plus proche du sol, permet une navigation à l'abri des radars mais impose une parfaite maîtrise des aéronefs de la part des pilotes. Le deuxième palier s'élève jusqu'à 12 000 mètres (tropopause). C'est dans cette zone qu'évoluent les aéronefs de combat. Enfin, la troisième couche, la stratosphère, est le lieu d'évolution des appareils les plus puissants. Cette topographie verticale reste néanmoins très variable, et donc discutable, du fait de l'évolution des techniques et des capacités des moyens aériens. Ainsi la topographie aérienne ne peut être envisagée que sous trois angles : l'opposition entre le survol des mers et le survol des terres, qui imposent des règles propres à cha-

cune des deux situations ; l'existence d'infrastructures terrestres de soutien aux aéronefs adaptées et suffisantes ; et, enfin, l'appui sol, qui rend la configuration du terrain déterminante pour l'efficacité des frappes aériennes.

Le problème que posent les distances est une autre caractéristique du milieu aérien. En effet, malgré le rayon d'action très long des moyens aériens modernes, les distances restent un obstacle important à la navigation aérienne. L'avion peut aujourd'hui porter ses coups loin derrière les lignes adverses, à plusieurs milliers de kilomètres. À cette capacité s'ajoute celle de la vitesse des aéronefs, qui leur confère une rapidité d'action inégalée. Si des vitesses très élevées diminuent grandement l'endurance de l'avion, cette faiblesse peut être compensée par le ravitaillement en vol. Une limitation demeure toutefois : celle de la résistance physique du personnel. On en revient alors à l'importance



Sipra air

Boeing C-135 ravitaillant en vol trois Mirage 2000N

de disposer, dans le cadre d'opérations de longue distance, de structures de soutien telles que les bases, dont l'implantation reste un facteur stratégique pour l'utilisation de l'arme aérienne. Mais cette solution est coûteuse dans son organisation. On pourrait dès lors insister sur les capacités navales en matière de distances. Ce serait oublier le dualisme permanence/instantanéité que représentent l'arme aérienne et l'arme navale, et donc leur complémentarité en cas de conflit.

La dernière particularité du milieu aérien réside dans sa compartimentation. Contrairement à la mer, l'espace aérien est sous le contrôle des États. Son utilisation est réglementée, ce qui entraîne d'importantes difficultés en termes de stratégie.

En définitive, l'espace aérien ne peut être considéré que par rapport à l'espace terrestre ou maritime. La maîtrise de l'air n'a donc pour autre finalité que son utilisation contre un autre milieu.

Aristote : l'homme, animal politique

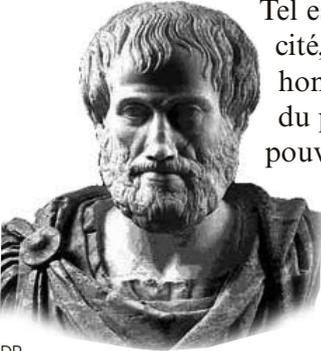
Aristote distingue les êtres vivants hiérarchiquement selon la nature de leur âme : « végétative » pour les plantes, « sensitive » pour les animaux et « rationnelle » pour les hommes. S'il appartient à la plante de pousser ou au cheval de courir, il appartient à l'homme seul d'être sociable. Aristote qualifie l'homme d'« animal politique »⁽¹⁾, c'est-à-dire appartenant au genre animal mais dont la spécificité est la sociabilité. L'humanité de l'homme consiste dans sa capacité à devenir un être de cité.

Dire cela de l'homme, c'est affirmer qu'il ne peut se réaliser complètement que **grâce au logos**⁽²⁾, c'est-à-dire à son raisonnement, à ses échanges et à ses discussions, dans le cadre d'une communauté autarcique : la cité, milieu le plus abouti pour la réalisation de l'homme qui a d'abord connu les communautés que sont la famille et le village mais qui restent non achevées parce qu'elles ne présentent pas suffisamment de diversité d'opinions.

Il est impossible à l'homme de se réaliser, et donc de chercher le bonheur et la vertu, hors de la communauté politique en laquelle consiste la cité, du fait qu'en elle seule il peut échanger avec d'autres citoyens sur le juste et l'injuste, c'est-à-dire sur l'ordre moral.

Être citoyen, selon Aristote, c'est être capable de dépasser son intérêt particulier pour privilégier le bien commun de la cité dans l'exercice de la délibération.

La parole est alors l'acte le plus éminemment politique. En effet, elle est ce qui lie les hommes dans une communauté plurielle respectueuse des différences parce que sa seule raison d'être est le vivre-ensemble dans l'échange. Mais l'échange n'est enrichissant que parce qu'il y a pluralité et cependant possibilité de faire communauté dans le partage de valeurs et dans des actions concertées.



DR

Tel est, pour Aristote, l'espace public, la cité. Dans la cité, l'homme devient libre parce qu'égal aux autres hommes devant la loi qu'il a forgée avec eux, vivant du partage dans un monde contingent mais qu'il sait pouvoir apprivoiser.

Ainsi, le citoyen grec devait être partie prenante des activités politiques de la cité, en votant les lois qu'il serait ensuite amené à suivre lui-même⁽³⁾. Tous étaient donc destinés à l'action politique.

Nous sommes, avec l'anthropologie aristotélicienne, devant la première forme de véritable humanisme : l'autarcie acquise dans la vie de la cité donne à l'homme une stature qu'il doit à lui-même du fait qu'il a su reconnaître la même stature dans l'autre homme.

Aristote est le premier philosophe à réfléchir profondément sur ce qu'est la citoyenneté. La sociabilité n'est pas seulement un attribut de l'homme mais son essence. La rationalité, l'éthique sont des fins subordonnées à la fin suprême qu'est la cité puisqu'en elle seule l'homme trouve son humanité.

Bibliographie

Aristote

- *La Politique*

- *L'Éthique à Nicomaque*

Gustave Glotz

- *La Cité grecque*, Albin Michel

1. *Politique*, I, 2, 1253a 3 et 7.

2. « *Logos* » a, en grec ancien, le sens de raison, mais aussi de langage et de discours politique.

3. Le modèle politique d'Aristote est l'Athènes du V^e siècle, qui était alors une démocratie directe où tous les citoyens votaient directement les lois. Or, Aristote a aussi connu la période où Athènes pouvait jouir d'une certaine autonomie politique tout en étant sous domination macédonienne. Voir à ce sujet les nombreux écrits de Jacqueline de Romilly ou de Pierre Vidal-Naquet.

Constantes de la géopolitique française

L'étude de l'histoire de France sur le temps long permet de dégager des constantes des géopolitiques intérieure et extérieure de la France.

Les deux objectifs d'unité territoriale et d'unité culturelle ont été permanents. Ils passèrent pour le premier par l'abaissement systématique des féodalismes par le pouvoir central. Alexis de Tocqueville a pu dire que la véritable révolution française est le processus de centralisation qui se met en place à partir du XVI^e siècle, le jacobinisme de la Révolution française n'étant que l'aboutissement extrême de ce processus. Quant à l'objectif d'unité culturelle, il a constamment été poursuivi à travers l'abaissement des communautarismes ethnolinguistiques et religieux. Pas d'État à côté de l'État, pas d'État dans l'État. Une culture dominante toujours : le catholicisme sous la monarchie, et, à partir du moment où celui-ci est devenu plus faible avec l'ouverture de la question protestante au XVI^e siècle, un processus de laïcisation de l'État (édit de Nantes) que, là encore, la Révolution française pousse jusqu'aux extrémités, faisant basculer l'État du refus de la théocratie (domination du politique par le religieux) au refus de toute participation du religieux au politique. L'islam en France pose aujourd'hui la question de la capacité du modèle laïque à relever le défi qui avait été relevé au XVI^e siècle ; car « *Paris vaut bien une messe* »⁽¹⁾ avait en effet signifié, certes la tolérance envers le protestantisme, mais aussi la réaffirmation du catholicisme en tant que religion centrale de l'identité française.

À l'extérieur, plusieurs objectifs constants de la géopolitique française doivent être connus. D'abord, la volonté d'assurer à la nation française sa souveraineté étatique. En Europe, seules les nations anglaise, russe et française n'ont jamais été les composantes d'un empire multinational commandé par une capitale extérieure. En 1900, dans le monde, il n'y avait que quarante États souverains ; il y en a plus de 190 aujourd'hui. Ce qui signifie que, durant des siècles, la majorité des peuples, à la différence du peuple français et de quelques autres, ont vécu dans le cadre d'États impériaux dont ils n'étaient qu'une composante.

Deuxième objectif constant, en monarchie comme en République : assurer à la France un rôle dominant dans le concert européen. État-nation, la France a aussi souvent eu la tentation de l'État-empire, cela parce que l'État français est sans doute en Europe le seul véritable enfant de Rome. Qui peut dire que cette idée impériale s'est évanouie dans un pays où deux dirigeants se sont sacrés empereur d'Occident à exactement mille ans de distance (Charlemagne en 800 et Napoléon en 1800) et où l'horizon de la politique européenne porte le nom d'Europe-puissance, c'est-à-dire d'un nouvel empire européen faisant face aux empires américain, russe et demain chinois ?

Donner à la France une projection mondiale est le troisième objectif constant de la géopolitique française. Car, si la France ne peut prétendre être l'Europe, l'Europe reste trop petite pour la France. Comme le faisait remarquer l'historien Jacques Bainville, le pré carré compte autant de kilomètres de frontières terrestres (Europe) que de rivages maritimes (ouverture sur le monde).

Bel équilibre en effet. D'où une grande politique extérieure dans le monde entier et une vocation, par là même, à apporter face aux empires et à leur implacable logique de blocs, de l'équilibre. La France est une puissance d'équilibre, donc, par sa projection mondiale. On peut ainsi résumer les lignes constantes de notre politique diplomatique (appuyée par une crédibilité en puissance, car point d'influence sans capacité de force) :

- de la recherche de la sécurité militaire de l'État français découle une vraie politique continue des frontières du pré carré (consolider plutôt qu'étendre) ;
- de la recherche de la sécurité politique par l'équilibre découle la recherche des alliances de contrepoids (hier l'Empire ottoman face au Saint Empire romain germanique, aujourd'hui une politique arabe, russe et chinoise pour équilibrer la relation euro-atlantique), et l'équilibre terre/mer ;
- enfin, la recherche de l'influence par la politique de la civilisation française : quoi que l'on pense des contenus, la France a cherché à exporter des valeurs universelles (de la Fille aînée de l'Église à la Fille aînée des Droits de l'homme...).

1. Ces mots seraient attribués à Henri IV lors de sa cérémonie de conversion au catholicisme qui lui permit enfin d'accéder au trône de France auquel il prétendait depuis 1589.

L'équipement de l'armée de l'air française dans l'immédiat après-guerre

La seconde guerre mondiale plonge l'aéronautique française dans un chaos qui laisse apparaître l'énorme retard de la France dans les domaines aéronautique, scientifique et technique. L'armée de l'air vient de subir une importante défaite militaire et doit se reconstruire et se moderniser. Bien qu'elle ait affiché une avance technique mondialement reconnue en 1918, sa dégradation est forte pour des raisons économiques et institutionnelles. Consciente de ce fait, la France doit, dès 1943, rééquiper en urgence son armée de l'air en matériels modernes. Ne pouvant compter sur les productions nationales d'un sol encore occupé, l'état-major va en premier lieu se tourner vers les Alliés pour obtenir des appareils au titre de la loi prêt-bail américaine.

En 1945, les États-Unis se trouvent au sommet des conceptions stratégiques mondiales. La puissance américaine, qui repose sur le monopole atomique (accord de Québec, 1943)⁽¹⁾, affiche une technique de pointe dans le domaine aéronautique, suivie de loin par l'Union soviétique et le Royaume-Uni déjà bien équipés. De même, le III^e Reich possède des avions à moteurs à réaction et des missiles V2.

Devant la position faible de la France, le général de Gaulle, chef du Gouvernement provisoire, définit les besoins militaires et souhaite une relance rapide pour l'industrie aéronautique : la survie de l'armée de l'air en dépend. Le ministre de l'Air, Charles Tillon (du parti communiste), évoque à l'Assemblée nationale en mars 1945 les futures missions de l'armée de l'air : « *Participer ardemment aux missions en Europe, se préparer pour les opérations en Extrême-Orient, participer à l'occupation de l'Allemagne* ». Face aux difficultés économiques, sont réduits successivement : le premier plan (1944), 3 000 avions de transport, de chasse, de bombardement – pour la plupart, des commandes allemandes en cours d'exécution –, est abandonné ; le second plan (1946) est réduit à deux reprises. Le programme définitif prévoit entre 1947 et 1951 la construction de 1 346 avions en deux tranches. Il est même envisagé l'arrêt total des fabrications d'armement⁽²⁾, ce qui suscite l'indignation du général de Gaulle. L'abattement des crédits sera finalement porté à 5%.

La reconstitution du parc de machines-outils par récupération en Allemagne et en Autriche n'est pas suffisante. L'État va créer un noyau industriel constitué par les SNCA (sociétés nationales de construction aéronautique, qui existent

depuis 1937)⁽³⁾, et regrouper trente usines réparties sur l'ensemble de la France. Les SNCA sont, de plus, chargées de l'étude de chasseurs et de bombardiers à réaction. Dans le même temps, le dynamisme du secteur privé, avec Breguet, Potez ou Dassault, constitue une des bases du nouveau militaire.

En 1945, pour répondre au défi du nucléaire, l'État décide la création du CEA⁽⁴⁾, de la SNECMA⁽⁵⁾ et du LRBA⁽⁶⁾ en 1946. L'atelier aéronautique de Richenbach, qui sera intégré ultérieurement à la SNECMA, est chargé de l'étude des moteurs de forte puissance et des turbo-réacteurs ATAR 101⁽⁷⁾.

En 1948, l'armée de l'air fait appel à son partenaire du traité de Dunkerque – le Royaume-Uni – afin d'acquérir quelques avions à réaction. L'adhésion de la France au traité de l'Atlantique nord (OTAN) l'année suivante ouvre des perspectives de rééquipement plus vastes. Elle bénéficie, au titre du plan d'aide mutuelle, de l'assistance militaire des États-Unis qui vont consentir à l'armée de l'air des fournitures militaires directes prises sur leurs propres ressources (3 186,10 millions de dollars de dons consentis à la France entre 1949 et 1952). De son côté, le Parlement prépare l'avenir en votant, en août 1950, un plan quinquennal aéronautique qui donne naissance aux *Mystère*, *Fouga-Magister*, *Vautour*, *Mirage*, *Alouette II* et *Caravelle*.

Avec l'application de la loi de programmation, et en s'inspirant des nouvelles techniques américaines et anglaises (avions à réaction) ainsi qu'allemandes (fusées V2, avions et moteurs à réaction), la France souhaite rattraper son retard technique et reprendre la place qu'elle occupait avant guerre sur la scène internationale.

1. Signé entre les États-Unis et le Royaume-Uni. Mesures protectionnistes donnant à chacune des parties un pouvoir de veto sur la communication des informations à d'autres pays ainsi que sur l'emploi de la bombe.

2. Paul Ramadier, président du Conseil, provoque en 1947 une étude sur les conséquences pour le pays d'un arrêt total de la fabrication d'armement. La DTI (direction technique et industrielle) a trois jours pour formuler les répercussions sur le secteur de l'aéronautique.

3. Créées en 1937, les SNCA concentrent d'importants moyens de production avec une grande liberté pour les études. La participation de l'État dépasse 95 %.

4. Le Commissariat à l'énergie atomique est chargé de la recherche scientifique dans les divers domaines de la science, de l'industrie et de la défense nationale.

5. Société nationale d'études et de construction de moteurs d'aviation, à qui sont confiés d'importants marchés d'étude sur la propulsion par hélice et par réaction.

6. Le Laboratoire de recherche balistique et aérodynamique (à Vernon).

7. L'atelier aéronautique de Richenbach (ATAR) est dirigé par l'ingénieur allemand Herman Oestrich, ex-directeur technique de BMW que les militaires français ont enlevé en Allemagne.

Les différentes organisations politiques

Chaque pays possède une organisation politique qui, en vertu d'une histoire et d'une géographie particulières, revêt des caractéristiques et des traditions qui lui sont propres. Cependant, l'observation du fonctionnement de ces pays, érigés en États, met au jour des types communs d'organisation.

Les quelque 193 États existants actuellement dans le monde n'ont tout d'abord pas la même forme. L'État unitaire constitue la forme la plus répandue : la France en est l'exemple. L'organisation unitaire est la conséquence de l'unicité du pouvoir, qui n'est pas divisé sur le territoire mais prolongé et continué par l'Administration (la déconcentration administrative) et par des autorités élues en cas de décentralisation. Tous les citoyens sont soumis au même et unique pouvoir incarné par un seul gouvernement, un seul parlement et un droit unique pour tous.

La confédération est une forme d'État assez rare dont la Suisse est l'exemple le plus connu. Elle est une association d'États qui, par traité, mettent en place des organes interétatiques pour agir en commun dans divers domaines sans renoncer toutefois à leur souveraineté.

L'État fédéral n'est pas une association d'États et ne repose pas sur un traité mais il est une intégration juridique et politique des États fédérés ayant leur propre gouvernement, une organisation autonome (parlement, tribunaux, administration) et dont l'union repose sur une constitution fédérale. Les États fédérés sont donc compétents pour agir, mais dans les limites fixées par la constitution fédérale. Ce type d'organisation à deux étages implique au niveau fédéral un parlement à deux chambres, l'une où siègent des représentants de la population, l'autre où siègent les représentants des États. Pour trancher les litiges qui naissent entre le pouvoir fédéral et les États fédérés, il faut une Cour suprême qui devient ainsi le garant du respect du partage des compétences constitutionnellement prévu. Les États-Unis et l'Allemagne sont des exemples de fédérations. L'organisation des institutions révèle ensuite des traits communs qui permettent de définir trois principaux types de régimes : le régime parlementaire, le régime présidentiel et le régime d'assemblée.

Né au sein de la monarchie anglaise qui dut reconnaître la prépondérance du Parlement, le régime parlementaire se caractérise par le fait que le chef

de l'État, politiquement irresponsable, nomme des ministres qui, eux, doivent avoir la confiance du Parlement. Le Gouvernement ne peut mettre en œuvre sa politique et rester au pouvoir que si la majorité parlementaire ne lui retire pas sa confiance : en cas de désaccord, en effet, le législatif peut l'obliger à démissionner par l'intermédiaire de procédures inscrites dans la Constitution. En contrepartie de cette responsabilité politique, l'exécutif peut dissoudre la Chambre des députés. Celle-ci n'est donc pas maîtresse du jeu politique sans contrepoids, à la différence du régime d'assemblée où l'exécutif est le commis de l'assemblée parlementaire : il en est directement issu et exécute ses ordres. Cette forme de régime qu'illustra la Convention pendant la Révolution est peu répandue aujourd'hui du fait des leçons de l'expérience. Cependant, assouplie, elle est à l'honneur en Suisse.

Le régime présidentiel, élaboré par les Américains à la fin du XVIII^e siècle, se caractérise par une stricte séparation des pouvoirs : exécutif et législatif ne collaborent pas comme en régime parlementaire, chacun ayant la plénitude de l'autorité dans sa sphère propre. Le chef de l'État, qui tient sa légitimité de son élection au suffrage universel, est le chef d'un gouvernement qui ne peut être démis que par lui et non par le Parlement. En contrepartie, celui-ci ne peut être dissous.

Le régime semi-présidentiel, qui est celui de la France depuis l'élection au suffrage universel du président de la République en 1962, tente une synthèse des traits des deux types de régimes.

Au-delà du type de régime, c'est le fonctionnement des institutions qui permet de voir si les caractéristiques d'une démocratie sont réunies : universalité de la participation aux élections politiques sur les seuls critères d'âge et de nationalité et décision majoritaire ; affirmation et protection des libertés publiques et privées ; pluralisme idéologique manifesté par la pluralité de partis politiques se constituant librement et pluralisme institutionnel, tous les pouvoirs n'étant pas réunis dans une seule main. Dans le monde contemporain, la démocratie est essentiellement représentative : les citoyens s'expriment par l'intermédiaire des représentants qu'ils ont élus mais toute forme de démocratie directe n'a cependant pas disparu avec la cité grecque. Le recours au référendum s'est en effet largement répandu au cours du XX^e siècle.

La variété des organisations politiques des États découle ainsi de la combinaison de ces différents éléments.

Marie Curie

Jeune immigrée polonaise, au parcours unique, Marie Curie a été une pionnière dans de nombreux domaines, en particulier celui de la radioactivité. Elle marquera en outre son temps en favorisant, par ses compétences et son abnégation, l'apparition des femmes au sein de la communauté scientifique qui se crée.

Maria Skłodowska naît à Varsovie le 7 novembre 1867. Après la mort de sa sœur Sofia en 1876 et celle de sa mère en 1878, elle se consacre aux études et excelle dans toutes les matières. Elle obtient son diplôme de fin d'études secondaires en 1883, récompensée par une médaille d'or. L'accès à l'université étant interdit aux femmes, Marie, grâce à l'aide de sa sœur Bronya, se rend à Paris en 1891 pour s'inscrire à la Sorbonne où elle obtiendra brillamment sa licence de physique, deux ans plus tard, en étant première de sa promotion. Elle rencontre en 1894 Pierre Curie qu'elle épousera l'année suivante. Elle donne naissance à leur première fille, Irène, le 12 septembre 1897.

Après son mariage, elle s'intéresse principalement aux travaux de William Röntgen qui vient de découvrir les rayons X et à ceux d'Henri Becquerel qui a mis en évidence en 1896 un rayonnement similaire produit par l'uranium. En utilisant les techniques mises au point par son mari sur la piézo-électricité, Marie Curie analyse les rayonnements d'un matériau riche en uranium, la pechblende. Elle est la première à utiliser le terme radioactif pour caractériser un élément susceptible d'émettre des rayonnements. En 1898, Pierre et elle annoncent la découverte de deux nouveaux éléments : le polonium, appelé ainsi en hommage à son pays natal, et le radium. Les quatre années suivantes, dans des conditions extrêmement difficiles, Pierre et Marie Curie traitent plusieurs tonnes de pechblende dont ils extraient moins d'un gramme de radium.

Marie Curie présente l'ensemble de ses résultats dans une thèse sur les substances radioactives le 25 juin 1903 et est couronnée avec son mari et le professeur Henri Becquerel par le prix Nobel de physique en reconnaissance de leurs services rendus, par leur recherche commune sur le phénomène des radiations découvert en premier par Becquerel. Elle est à l'époque la seule femme à avoir reçu le prix Nobel. Le 6 décembre 1903, elle donne naissance à leur seconde fille, Ève.

Pierre Curie meurt accidentellement en avril 1906, renversé par une voiture à cheval. Marie lui succède à la chaire de physique à la Sorbonne où elle continue ses travaux sur l'étude de la radioactivité. Elle devient ainsi la première femme à enseigner dans cette université. Elle tente alors de promouvoir l'exploitation thérapeutique de la radioactivité. La communauté scientifique internationale lui décerne un autre prix Nobel de chimie en 1911 pour la découverte du polonium et du radium. Elle est ainsi la première personne à recevoir deux prix Nobel pour ses travaux scientifiques. Malgré cela, Marie Curie se voit refuser l'entrée à l'Académie des sciences.

À partir de 1911, Marie doit mener un combat courageux, à la fois face au sectarisme de la communauté scientifique mais aussi face à la maladie. Juste avant la première guerre mondiale, Marie Curie crée l'Institut du radium à Paris, constitué de deux laboratoires complémentaires, celui de physique et de chimie, qu'elle dirige, et le laboratoire Pasteur, axé sur la radiothérapie et dirigé par Claudius Régaud. Durant la première guerre mondiale, Marie Curie, avec Antoine Béchère, directeur du service radiologique des armées, participe à la création d'unités radiologiques mobiles. Elle crée aussi dix-huit voitures de radiologie, envoyées sur le front et surnommées les « Petites Curie ». En 1916, possédant son certificat pour conduire ces véhicules, elle part régulièrement sur le front réaliser des radiographies, de même que sa fille Irène, alors âgée de 18 ans. À la fin de la guerre, elle s'occupe de l'Institut du radium, futur Institut Curie, où sa fille Irène devient son assistante.



DR

Elle est nommée membre du Comité de physique Solvay et, à partir de 1922, elle est appelée à siéger au Comité de la coopération intellectuelle de la Société des nations. Elle poursuivra ses activités avec une grande énergie jusqu'à ce qu'une anémie résultant d'une trop longue exposition aux rayonnements l'emporte le 4 juillet 1934. En reconnaissance de ses travaux, ses cendres ainsi que celles de son mari sont déposées au Panthéon en 1995. Elle devient la première femme à recevoir une telle reconnaissance. De plus, de nombreux hommages ont été consacrés à sa mémoire et à celle de son mari, en baptisant par exemple l'université Paris VI « université Pierre et Marie Curie » ou en nommant « curium » l'élément atomique n° 96.

Soldat, citoyen et mercenaire dans la Grèce et la Rome antiques

Aussi bien Rome que la cité grecque entendent assurer par elles-mêmes leur gouvernement, leur défense et leurs rapports avec les dieux. Les citoyens qui les composent ont donc des devoirs militaires. Leur rang dans la cité, l'honneur dont ils y jouissent dépendent des services qu'ils rendent dans une société qui est hiérarchisée, notamment par niveaux de fortune. De celle-ci dépendent les possibilités d'équipement du soldat citoyen.

Lorsque les textes anciens commencent à nous dévoiler la cité grecque, à partir du VIII^e s. av. J.-C., son armée est commandée par des rois héréditaires ou par des chefs élus parmi les aristocrates. Cette période voit se développer l'infanterie lourde des hoplites, porteurs d'une panoplie de bronze, dont un bouclier rond (*hoplon*), un casque et une lance. Le rôle grandissant de la phalange entraîne des transformations politiques, notamment à Sparte, qui intègre très tôt tous ses hoplites dans le groupe politique des Pairs (*Homoioi*), ayant tout loisir pour s'entraîner. La cité se dote ainsi de la plus forte armée du monde grec, qui étend son autorité sur ses voisins du Péloponnèse : son plus grand titre de gloire fut de triompher des Perses en 479 av. J.-C.

Dans la Grèce archaïque, la guerre est un moyen de faire fortune, surtout sur mer, où, à l'origine, navigation et piraterie se distinguent mal. L'exploitation des mines d'argent du Laurion permit à Athènes de bâtir la plus grande flotte de guerre, de battre la flotte perse à Salamine (480 av. J.-C.) et de construire au V^e siècle une alliance maritime, vite appelée « Empire » du fait de l'autoritarisme athénien. Le rôle joué par les marins et les rameurs athéniens leur donna très vite une autorité croissante dans la politique de la cité : c'est la fameuse « démocratie athénienne », dont il ne faut pas oublier la dimension militaire.

L'affrontement entre la cité terrestre et la cité maritime (431-404 av. J.-C.) montra les limites de ces armées de citoyens : il fallut créer des armées de véritables professionnels, le plus souvent des mercenaires d'origine étrangère, plus mobiles, mieux entraînés, mobilisables toute l'année. Parallèlement, le royaume de Macédoine crée sous l'impulsion de Philippe II (360-336 av. J.-C.) une armée nationale de cavaliers et de fantassins, qui accomplira, sous le commandement de son fils Alexandre (336-323 av. J.-C.), l'exploit de conquérir l'Empire perse.

L'armée romaine reste fidèle au fantassin lourd – citoyen enrôlé dans des légions, sous le commandement des deux consuls qui sont en même temps les chefs politiques de la cité, puis, quand le besoin s'en fit sentir, d'anciens consuls. Rome sut en effet dépasser les limites ordinaires d'une cité et accroître la population mobilisable en créant dans toute l'Italie (il y aura plus tard des colonies ailleurs, mais elles ne joueront pas le même rôle militaire) un grand nombre de colonies dont les habitants jouissaient des droits du citoyen. La légion se perfectionne petit à petit, avec un armement un peu différent de celui de l'hoplite, le *pilum*, qui est une arme de jet, le *gladius* (sorte d'épée) et un bouclier rectangulaire. Aux alentours de 200 av. J.-C., sa discipline, la solidité de ses camps construits chaque soir font l'admiration de l'historien grec Polybe. Son aptitude à s'adapter au terrain lui permet de battre le meilleur stratège du temps, Hannibal, et de triompher des royaumes hellénistiques. Rome se dote aussi d'une flotte, qui est servie surtout par des contingents alliés.

Rome mène alors des guerres quasi continues, ce qui fait de ces guerriers paysans des professionnels de la guerre très attachés à leurs chefs, qui sont issus de l'aristocratie politique du Sénat. Ils les suivent aveuglément dans les guerres civiles qui déchirent Rome au I^{er} siècle av. J.-C. jusqu'à l'instauration de l'Empire par Auguste après 30 av. J.-C.

Celui-ci réorganise l'armée, qui comporte désormais vingt-cinq légions de 5 000 hommes, associées à des ailes de cavalerie et à des cohortes auxiliaires. Les légionnaires, engagés pour vingt-cinq ans, sont nécessairement citoyens, le haut commandement est exercé par les membres des deux premiers ordres, fils de sénateurs et chevaliers, qui commencent par exercer trois commandements de trois ans à l'armée (les *militiæ*), avant de se spécialiser dans une carrière militaire ou civile. Le commandant en chef est toujours l'Empereur. Le système assure pendant plusieurs siècles la sécurité de l'Empire et, à quelques rares accidents près, y maintient la Paix romaine.



DR

La paix et la justice

La fin du politique est la résolution pacifique des conflits ou la paix. Celle-ci ne peut être atteinte que par l'entremise de la justice, qui repose sur la loi, le droit et l'équité. La fin est donc la paix par la justice, tempérée par l'équité.

Si les conflits doivent être prévenus de recourir à la violence, la seule bonne solution consiste à faire en sorte que tous les conflits trouvent des résolutions, sans que les acteurs aient ni raison ni avantage à les contester par le recours à la violence. Ce résultat favorable à tous peut être gagné, si chacun peut se persuader que les solutions sont justes. Or « juste » peut se prendre en deux sens, comme un accord soit avec la justesse soit avec la justice. La justesse s'applique à la loi et la justice au droit.

La loi est une règle du jeu, ainsi définie que, si chacun la respecte, tous s'en trouvent mieux que si elle n'existait pas. Mais, pour que la loi produise ses conséquences favorables, il faut qu'elle soit assez bien pensée et formulée, pour réussir, d'une part, à prévenir tout conflit dans le domaine qu'elle régit, et, d'autre part, à n'être pas source d'effets pervers. Bien formulée et pensée, la loi est conforme à la justesse. Comment parvenir à ce résultat bénéfique ? La solution la plus efficace consiste à soumettre

la confection des lois à une contestation ouverte entre plusieurs opinions, de manière que, par un mécanisme d'essais, d'échecs et de tris, la formulation la plus juste et la plus acceptable par le plus grand nombre finisse par émerger et par s'imposer, au moins provisoirement. En effet, les affaires humaines ne cessant de changer et d'évoluer, la législation est de nature évolutive. Le concept de la justesse des lois par la confrontation des points de vue met en évidence la distinction entre deux classes de lois. La première, celle des **lois constitutionnelles**, porte sur le dispositif et sur les procédures, dont doit résulter la pacification des conflits. Elles définissent les règles fondamentales du jeu politique. Elles doivent être **légitimes**, au sens où elles doivent être appropriées à la fin du politique et à la paix. La seconde catégorie, beaucoup plus nombreuse, recueille les **lois circonstancielles**, qui règlent et



L'Agora à Athènes, lieu de débat politique de l'Assemblée du peuple

DR

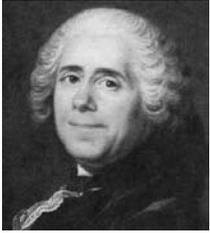
ordonnent les relations entre acteurs sociaux, de manière à prévenir les conflits ou à leur réserver des solutions non violentes. Elles doivent être légales, c'est-à-dire posées dans le respect des lois fondamentales, de manière à éviter tout arbitraire et toute déviation tyrannique.

Le droit donne à chacun le sien. Il est composé de quatre départements, chacun défini par un mode et par un principe de justice. La **justice contractuelle** porte sur les échanges, qui doivent être ainsi conduits que chaque échangiste reçoit la contrepartie exacte de ce qu'il cède. Le principe de justice est l'égalité, qui peut être atteinte seulement par des acteurs libres, dont chacun est laissé libre d'apprécier en quel point il estime que l'échange est rendu égal. La **justice distributive** s'applique au pouvoir, au prestige et à la richesse. Pour le pouvoir, le principe de justice consiste dans sa délégation à la compétence, appréciée par les obéissants⁽¹⁾. Le prestige est distribué justement, s'il va au mérite apprécié par les admirateurs. De nature, les parts ne peuvent pas être égales, car le pouvoir et le prestige s'évanouiraient si chacun disposait d'une part égale. Quant à la richesse, c'est-à-dire aux ressources de toute nature consommées par les activités humaines, elle n'est qu'exceptionnellement gratuite et disponible en quantités inépuisables, si bien qu'il n'est que juste qu'elle soit distribuée proportionnellement à la contribution de chacun à sa production et à la capacité de chacun à en faire un usage qui minimise le gaspillage. La **justice punitive** punit ceux qui transgressent la loi et le droit. Il est juste que chacun soit puni à proportion de la gravité de la transgression et de sa responsabilité. Enfin, la **justice corrective** tient lieu d'instance d'appel, car chaque justice peut faillir. Un recours doit être prévu, si on veut éviter que les parties s'estimant victimes d'injustice ne se décident à des moyens violents, pour défendre leurs droits, réels ou supposés.

La loi même juste ne peut pas prévoir tous les cas particuliers, comme le droit même juste peut aboutir à des résultats choquants, s'il condamne à mourir de faim quiconque est incapable de contribuer à la production des ressources. La justice doit inclure un principe d'**équité**, qui, au nom d'une justice supérieure, corrige la loi et le droit, de manière à tenir compte des circonstances atténuantes. L'application du principe pouvant conduire à tous les abus et justifier toutes les injustices, il doit être manié avec prudence et bénéficier des garde-fous les plus solides.

1. Sujet abordé dans *Les Carnets du Temps* n° 43.

Marivaux : *Le Paysan parvenu*



DR

« Rien ne rend si aimable que de se croire aimé. »
Le Paysan parvenu, Marivaux.

Dans ses journaux et ses romans, Marivaux ne cesse de s'interroger sur la dialectique de l'être et du paraître, de la vérité et du mensonge. En amour comme en société, l'homme joue un rôle et se met en scène. Il décrit la comédie humaine des jeux de l'amour et de la société dans la première moitié du XVIII^e siècle.

Les romans de Marivaux sont déjà ce que nous avons depuis lors appelé des romans d'analyse. Il n'est pas non plus sans intérêt d'en noter le caractère « naturaliste » ou « réaliste » par lequel ils ont mérité de passer pour modèle des romans de Richardson (*Clarisse Harlowe*, *Pamela*). Mais ils sont moins moraux. Et, s'il y a, dans *La Vie de Marianne*, des scènes un peu vives, c'est la donnée même du *Paysan parvenu* (1735-1736) qui est l'une des plus hardies que jamais, jusque-là du moins, romancier se soit avisé de développer.

Le Paysan parvenu suit la veine burlesque⁽¹⁾. On y retrouve également des traits du roman picaresque⁽²⁾. Il dépeint l'ascension d'un jeune paysan, Jacob, monté à Paris, qui réussit grâce au hasard, à son charme naturel, à son bon sens, à sa joie de vivre et aux femmes. En particulier grâce à une vieille fille assez riche, mademoiselle Habert, qu'il épousera en se faisant appeler monsieur de la Vallée ; et par l'entremise d'un noble, monsieur Dorsan, il parvient à s'introduire dans la noblesse. Les épisodes et les tableaux se succèdent sans véritable fil, au gré des rebondissements les plus fortuits. Le « paysan » ne maîtrise pas vraiment son destin.

Ce roman psychologique nous présente, en une sorte de triptyque, le peuple, les bourgeois et les nobles. Les aventures de ce jeune paysan sont racontées par l'homme vieilli qui juge sa vie lorsqu'il a acquis la clairvoyance et « l'affinement de son instinct ». L'unité du récit est assurée par l'évolution psychologique du personnage narrateur, qui apprend peu à peu à se faire respecter et reconnaître, en imposant ses droits individuels. Jacob, au contraire du *Candide* de Voltaire, a fait le bilan de son chemin et a donc un certain détachement qui lui permet de donner de bons conseils.

Dans cet ouvrage, il est clair que le fait qu'il y ait des classes sociales inférieures ne laisse pas le narrateur indifférent. Il décrit une forme de racisme

social : l'allure générale du texte nous prouve que dans le monde les gens ont peur de dévoiler leur classe sociale, car certaines sont considérées comme inférieures et devant être soumises aux nobles.

La critique des nobles est une attaque directe et explicite. Les privilèges sont innés et donc ne se méritent pas, ne se gagnent pas par les qualités. On peut sentir alors dans ce texte tout le dédain de Marivaux face à ceux qui « ne connaissaient point d'autres mérites dans le monde que celui d'être noble ».

Le choix du titre, *Le Paysan parvenu*, est déjà un aveu et dès le départ le narrateur assume son rang. La sincérité apparaît. Il y a donc une leçon d'humilité et il faut savoir désamorcer l'engrenage du mensonge. La véritable noblesse est de ne pas se cacher la vérité à soi-même.

Le Paysan parvenu possède une tonalité nouvelle pour l'époque. En effet, Marivaux dénonce de manière explicite : ce texte promet des valeurs morales très importantes, la tolérance et l'humilité. Il faut s'accepter soi-même au même niveau que les autres et ne pas mépriser les différences.

Le livre reflète aussi un des malaises de la société du XVIII^e siècle, une intolérance de classe qui ne fera qu'empirer jusqu'à la Révolution. Jacob ne transgresse-t-il pas l'équilibre ancien des castes et ne heurte-t-il pas les mentalités du temps en préférant l'amour à l'ascension sociale ? Sa décision illustre la désagrégation d'un ordre qui paraissait immuable.

Marivaux rêve d'un « monde vrai », comme il le dit dans *Le Cabinet du philosophe*. En effet, il rêve d'un univers où les êtres communiquent sans erreur ni tromperie. En donnant un si beau rôle aux laquais, en en faisant vraiment des « hommes », en leur donnant les passions, les sentiments, la délicatesse que se réservaient jusqu'alors les maîtres, Marivaux renverse le jeu des apparences sociales pour rendre les personnages à leur simple humanité. Il avait bien des intentions de réformateur, et de réformateur non seulement des mœurs mais aussi de la société.

1. On décrit, dans le genre burlesque, la réalité crue et populaire ; on fait raillerie de tout. Le burlesque incite à la verve et à la fantaisie ; il libère la plume, la dégage des stéréotypes et des codes d'un « bon goût » convenu (la préciosité).

2. Le picaresque est un genre particulier dans la littérature espagnole classique (XVI^e-XVII^e siècles), caractérisé par la peinture des mœurs de certaines gens, gueux, aventuriers, parasites... désignés sous le nom générique de « *picaros* ». Le *picaro* se fraye toujours un chemin dans la société et assure sa promotion sociale.

Ivan le Terrible

En 1941, Staline commande à Eisenstein, consacré par le succès d'*Alexandre Nevski*, un film hagiographique sur Ivan IV, premier tsar à avoir unifié les royaumes de Russie. Afin de raviver le sentiment patriotique pendant cette période de guerre et de flatter l'orgueil du « petit père des peuples », Eisenstein projette de réaliser un triptyque qui restera inachevé.

Loyal envers les idéaux communistes de Staline qui utilise le cinéma comme outil de propagande, Eisenstein reçoit le **prix Staline** en 1945 pour le premier volet de sa trilogie sur **Ivan IV Vassilievitch** (1530-1584), dit **Ivan le Terrible**. Cette première partie présente l'accession au trône d'Ivan qui décida, à seize ans, de régner par lui-même et qui créa « **un État unique de Moscou, la troisième Rome** », au dam des boyards⁽²⁾. Réorganisant l'État, il parvint à les écarter du pouvoir et à fédérer son peuple. Mais les complots politiques des seigneurs vont finalement isoler Ivan qui, après avoir quitté le trône, sera rappelé par le peuple russe.

Dans la deuxième époque, Eisenstein ne dépeint plus un héros bravant l'ennemi aux frontières et déjouant les conspirations des boyards mais un tsar aigri et solitaire dont la **mégalomanie naissante** et la **paranoïa justifiée** incitent le spectateur à s'interroger sur le pouvoir et ses abus. Le comité central du Parti critiqua le réalisateur et son « *ignorance des faits historiques* » et jugea le personnage d'Ivan « *faible et indécis, un peu à la manière d'Hamlet* ». Achevée en 1946, cette partie fut **censurée jusqu'en 1958**. « Invité » à corriger son propos idéologique dans une troisième partie, Eisenstein décéda en 1948, laissant son chef-d'œuvre **inachevé**.

Au-delà de la fresque historique, le cinéaste a réalisé une œuvre colossale dont la fin, plutôt baroque, est tournée **en couleurs** grâce à la récupération d'une pellicule *Agfacolor* allemande après la bataille de Stalingrad. D'autre part, les décors, les costumes, la musique composée par **Prokofiev** ainsi que l'interprétation très théâtrale des acteurs, notamment à travers les jeux de regards soutenus, apportent une dimension magistrale qui exalta la « grandeur » du stalinisme.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.

2. Nobles de haut rang dans les pays slaves.

Michel Jarrety

Michel Jarrety apporte un éclairage décisif dans l'élaboration de « La bibliothèque essentielle » du jeune officier.

Né en 1953, Michel Jarrety est ancien élève de l'École normale supérieure de la rue d'Ulm (1974), agrégé des lettres (1977) et docteur d'État (1989). Après avoir été chargé de mission au cabinet du ministre du Travail de 1979 à 1981, il a successivement enseigné à l'université de Pise, de Toulouse et d'Amiens. Il a été élu professeur à la Sorbonne en 1999.

Après sa thèse, une part importante de ses travaux a continué d'être consacrée à Paul Valéry dont il a édité plusieurs œuvres – *Alphabet* (1999), en particulier, et *Poésie perdue* (2000) – et dont il prépare une biographie à paraître chez Fayard. Il a également dirigé des ouvrages consacrés à la poésie – *La Poésie du Moyen Âge jusqu'à nos jours* (1997), *Dictionnaire de poésie de Baudelaire à nos jours* (2001) – et fait paraître divers essais parmi lesquels *La Critique littéraire française du XX^e siècle* (1998), *La Morale dans l'écriture* (1999), ou *La Poétique* (2003).

Il dirige, avec Michel Zink, le Livre de poche classique.

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

« **Initier une démarche** » n'est pas **initier**.

« En cohérence avec les enjeux du secteur, le groupe **a initié une démarche** visant à intégrer les principes de développement durable à ses pratiques quotidiennes. »

Cette phrase, extraite d'une présentation d'un grand groupe d'assurances, montre combien notre langage est pollué par des expressions dites à la mode, apparues durant la deuxième moitié du XX^e siècle, qui bouleversent les codes. Le développement durable, une nouvelle religion ? Cela paraît peu probable. Aussi l'expression « **a initié une démarche** » aurait-elle dû être remplacée par « **a lancé une démarche** » ! Quelle que soit notre volonté, « **initier** » n'est pas synonyme de commencer, débiter...

Directement venu du latin, ce verbe a toujours eu le sens de donner à quelqu'un les premiers éléments de connaissance ou bien d'admettre quelqu'un à la pratique d'une religion, partant de le faire entrer dans un groupe fermé par l'initiation. Le verbe « **initier** » détient en lui un sens religieux qui s'exprime encore mieux dans l'expression « rite initiatique ».

« Pour le petit Parisien, il existe un instant crucial, initiatique, c'est celui où, ayant compris le système des correspondances du métro, il contemple le petit rectangle de carton qui lui livre l'immense labyrinthe et avec lui toute la ville. »

Michel Tournier, extrait d' *À l'ombre d'une de ces entrées...*